#### Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au conseil municipal : 13

Conseillers en exercice: 13

Conseillers qui ont pris part à la délibération : 9 présents et 4 représentés

Date de la convocation du conseil municipal : 1 septembre 2022

Date d'affichage: 2 septembre 2022

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 12 septembre, à 18 h

Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François DEYSSON, maire.

<u>Présents</u>: François DEYSSON; Jacques ILLIEN; Patrick REBEYROL; Emmanuel CENDRIER; Claude LAZARO; Louis de ROYS, Antonio TAPADAS; Carlos VALERO; Nadia LEFAY

<u>Pouvoirs excusés</u>: Jean-Paul LENFANT représenté par Claude LAZARO; Mélanie LAMOTTE représentée par François DEYSSON; Franck ÉTANCELIN représenté par Antonio TAPADAS; Fabien HERREMAN donne pouvoir à Emmanuel CENDRIER,

Absents: /

Secrétaire de séance : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.

#### DÉLIBÉRATION 3.2/2022-051 annule et remplace 3.2\_2022\_046

# OBJET : Déclassement de l'atelier communal, sis rue Grande, sur la parcelle AB498

# François DEYSSON rappelle que :

- La commune ayant acheté la friche industrielle "ALLO FLOCK", ce site désormais dénommé "Les Prés de la Forge" est destiné à accueillir l'ensemble des services techniques de la commune ;
- Le conseil du 1 août 2022 a autorisé le maire à engager les actes nécessaires à la vente de l'atelier, sis sur la parcelle AB498, rue Grande, dont la commune est propriétaire ;
- La commune de Villecerf est en situation de vendre ce local aux époux BARCAROLO POURQUIER au prix de 42 K€ nets vendeur, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur ;
- Les diagnostics obligatoires ont été effectués et pris en charge par la commune fin août 2022.
- Le conseil municipal du 12 septembre 2022 a voté, à la majorité, la désaffectation de cet atelier, Carlos VALERO s'étant abstenu.

# François DEYSSON précise que :

• Pour vendre ce local, la commune doit procéder au déclassement de ce local ayant servi d'atelier aux services techniques communaux.

#### François DEYSSON demande au conseil

De procéder au déclassement de cet ancien atelier communal sis sur la parcelle AB498.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité des élus présents et représentés (1 abstention de Monsieur Carlos VALERO):

• De procéder au **déclassement** de cet ancien atelier communal sis sur la parcelle AB498, rue Grande.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, pour extrait certifié conforme, à Villecerf, le 12 septembre 2022;

Acte rendu exécutoire après publication, le 13 septembre 2022;

Le maire, François DEYSSON